Page: 1/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 11.05.2016 Numéro de version 1 Révision : 29.04.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: JAVEL
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation: Désinfectant
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
- · Producteur/fournisseur:

Deveze BIOtech OEnoLOgie

4 Rue E. Galois

34500 Béziers - France

Tél 04.67.76.06.68

Fax 04.67.62.64.05

E-mail: biotechoenologie@orange.fr

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)

Belgique - Tel : 32 070/245 245

Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :



Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger :





GHS05

5 GHS09

- · Mention d'avertissement : Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hypochlorite de sodium, solution

Mentions de danger :

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

(suite page 2)

Page: 2/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 11.05.2016 Numéro de version 1 Révision : 29.04.2016

Nom du produit: JAVEL

(suite de la page 1)

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION ...% CL ACTIF

CAS:7681-52-9

%: 26 g/kg

TP: 02

- · 2.3 Autres dangers :
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB :
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélange
- · Description: Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution

10-25%

EINECS: 231-668-3

Numéro index: 017-011-00-1 1, H410

♦ Skin Corr. 1B, H314; ♦ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic

Reg.nr.: 01-2119488154-34

· SVHC Aucun

Composants selon le règlement sur les détergents CE 648/2004

agents de blanchiment chlorés, désinfectants

5 - 15%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours :
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation excessive:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Page: 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'édition : 11.05.2016 Numéro de version 1 Révision: 29.04.2016

Nom du produit: JAVEL

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

· 5.1 Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers :
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres sections :

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :
- · Stockage :
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle :
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 11.05.2016 Numéro de version 1 Révision : 29.04.2016

Nom du produit: JAVEL

(suite de la page 3)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition :
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Protection des yeux:



· Densité à 20 °C:

· Densité relative

· Densité de vapeur.

Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales	-Jan qu -es es estimatiques essectiones
· Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH à 20 °C:	11
· Changement d'état	
Point de fusion:	-6 °C
Point d'ébullition:	100 °C
· Point éclair :	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'auto inflammation:	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
\cdot Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa

1,15-1,25 g/cm3

Non déterminé.

Non déterminé.

(suite page 5)

Page: 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 11.05.2016 Numéro de version 1 Révision: 29.04.2016

Nom du produit: JAVEL

(suite de la page 4)

· Vitesse d'évaporation Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique:Non déterminé.
Cinématique:
Non déterminé.

• 9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique :
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Réactions aux agents d'oxydation.

Réactions aux acides.

- · 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Chlore

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution

Oral LD50 5800 mg/kg (souris)

- · Effet primaire d'irritation :
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Page: 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 11.05.2016 Numéro de version 1 Révision : 29.04.2016

Nom du produit: JAVEL

(suite de la page 5)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- · Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA UN1791

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR UN1791 HYPOCHLORITE EN SOLUTION, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· IMDG HYPOCHLORITE SOLUTION, MARINE POLLUTANT

· IATA HYPOCHLORITE SOLUTION

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot ADR$





· Classe 8 (C9) Matières corrosives.

· Étiquette

(suite page 7)

Page: 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 11.05.2016 Numéro de version 1 Révision : 29.04.2016

Nom du produit: JAVEL

(suite de la page 6) ·IMDG · Class 8 Matières corrosives. ·Label \cdot IATA · Class 8 Matières corrosives. ·Label · 14.4 Groupe d'emballage III· ADR, IMDG, IATA · 14.5 Dangers pour l'environnement: Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : hypochlorite de sodium, solution · Polluant marin: Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre) · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Code danger: F-A,S-B· No EMS: · Segregation groups **Hypochlorites** · Stowage Category · Segregation Code SG20 Stow "away from" acids · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. · Indications complémentaires de transport: $\cdot ADR$ · Ouantités limitées (LO) Code: E1 · Quantités exceptées (EQ) Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml3 · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels E· IMDG · Limited quantities (LQ) 5L· Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml UN 1791 HYPOCHLORITE EN SOLUTION, 8, III, · ''Règlement type'' de l'ONU: DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Page : 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 11.05.2016 Numéro de version 1 Révision : 29.04.2016

Nom du produit: JAVEL

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

 $\textit{Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique-toxicit\'e \`a long terme pour le milieu aquatique-Cat\'egorie 2}$